



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

bâtiments

Question écrite n° 82679

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool alerte M. le ministre des finances et des comptes publics sur la défiscalisation du montant des travaux de rénovation d'un bâtiment public. En effet, selon certains contrôleurs des impôts, il serait impossible de défiscaliser le montant des travaux de rénovation d'un bâtiment public n'ayant jamais fait l'objet d'une imposition sur l'habitation. En l'espèce, il s'agit d'un projet immobilier concernant un ancien bâtiment communal, à savoir une ancienne mairie. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui indiquer la législation applicable à cette situation.

Texte de la réponse

Les éléments transmis ne permettent pas d'examiner la situation donnée. Les situations particulières doivent faire l'objet d'un dossier envoyé à l'administration avec tous les éléments nécessaires permettant une expertise.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82679

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4902

Réponse publiée au JO le : [20 septembre 2016](#), page 8480